

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

PRESENTS : Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck **LEFEVRE**, Marcel **VIARD**, Josiane **CHOMAZ**, adjoints.

Bernard **BALLET**, Elisabeth **BOCH**, Roselyne **DAMINATO**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**,
Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Martine **VALENZANO**.

ABSENTS : Corinne **COLLOMBET** (procuration à Josiane **CHOMAZ**), Didier **DABURON** (procuration à Franck **LEFEVRE**), Martine **DELANGRE** (procuration à Marcel **VIARD**), Jean-Marc **HERMES** (procuration à Elisabeth **BOCH**), Evelyne **LESIEUR** (procuration à Marc **TOURNABIEN**), Patrick **LESEURRE** (procuration à Georgette **MODESTO**), José **VARESANO** (procuration à Claude **OLIVETTO**).

SECRETAIRE DE SEANCE : Josiane **CHOMAZ**.

1- Approbation du compte-rendu du conseil du 27 septembre 2018

Après avoir vérifié que les réponses aux questions posées le 13 août soient bien mentionnées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Avenants marché chaufferie bois

M. le maire rappelle que pour tout marché il faut recruter un coordinateur SPS, un bureau de contrôle et faire une étude des sols. Ceci n'ayant pas été budgété il faut faire un avenant au contrat d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 550 € et pour une assistance complémentaire en phase de conception d'un montant de 550 €, au total 1 100 € HT soit 1 320 € TTC.

M. le maire nous informe que la société AKOE qui avait été retenue comme maître d'œuvre est en liquidation judiciaire.

Pour information, la partie bâtiment est terminée, les raccordements au boulodrome et à la salle Croix Blanche sont réalisés.

L'avenant est approuvé par le conseil municipal moins 3 abstentions.

3- Approbation CLECT transfert conservatoire musique Saint-Jean-de-Maurienne

La 3CMA a délibéré pour dire que le transfert du conservatoire de musique de Saint-Jean-de-Maurienne à la communauté de communes était accepté, la CLECT a analysé et estimé toutes les charges tant en fonctionnement qu'en investissement que supportait la ville de Saint-Jean-de-Maurienne pour ce conservatoire et en particulier l'origine des élèves qui le fréquentent : 53% seulement sont des enfants de Saint-Jean-de-Maurienne, de ce fait il a été décidé de faire porter à la ville de Saint-Jean-de-Maurienne seulement 53% du montant estimé du transfert soit 226 319, 44 € sur un total de 427 000 €.

Le conseil à l'unanimité approuve cette décision.

4- Transfert école de musique

La 3 CMA a délibéré pour considérer que l'école de musique de Saint-Julien-Montdenis était d'intérêt communautaire, celle-ci la transférera ensuite au SPM qui désormais va gérer toutes les écoles de musique de la vallée.

Le conseil à l'unanimité accepte cette décision.

5- Demande de subvention état/RTM aménagement Biélère

En 2017, nous avons demandé des subventions pour faire des travaux sur le canal de la Biélère : remplacement des buses pour faire passer l'eau dans le village car celles existantes ne sont pas suffisantes en cas de fonte de neige massive et rapide. Ces travaux n'étant pas subventionnables, le RTM propose de dévier une partie du débit de la Biélère vers d'autres ruisseaux pour ne pas avoir à changer les buses dans le village ; le canal de la Biélère (1887) sera dérivé vers le ruisseau de Fondersole : les travaux coûtent moins chers et sont subventionnables à 55% et s'élèveront à 25 700 €.

Le conseil autorise M. le maire à demander une subvention de 14 135 € à l'Etat via le RTM, le reste soit 11 565 € sera à la charge de la commune.

6- Subvention exceptionnelle coopérative scolaire

La coopérative scolaire avait demandé une subvention pour le financement d'un voyage à Lyon pour les élèves de l'école : son montant a été revu à la baisse et s'élève au ¼ du montant des frais engagés, soit 1 287 € pour la commune.

Le conseil accepte le versement de cette subvention exceptionnelle.

7- Subvention exceptionnelle Echo Ardoisier

L'Echo Ardoisier a fêté ses 140 ans, pour cette occasion comme le prévoit la charte des associations, nous leur verserons une subvention exceptionnelle de 546 € (soit 2 € par personne, il y avait 273 personnes) pour financer l'apéritif.

Le conseil à l'unanimité accepte le versement de cette subvention exceptionnelle.

8- Admission en non-valeur de titres

Chaque année les services de l'état nous adresse une liste de recettes qu'ils n'ont pas pu recouvrer :

- pour le service de l'eau et de l'assainissement cela représente 1 966,41 € sur un montant de 2 550,05 € et concerne 13 foyers,
- pour la commune 5 354,71 € sur un montant de 5 354, 71 € et concerne 4 foyers.

Après étude des dossiers de ces personnes (surendettement) le receveur demande l'admission en non- valeur de ces sommes.

Le conseil accepte l'admission en non-valeur de ces sommes.

9- Convention 2018-2019 « lire et faire lire »

Comme chaque année nous devons renouveler la convention avec la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Œuvres Laïques de Savoie (FOL73), pour l'opération « Lire et faire lire », le conseil à l'unanimité autorise M. le maire à signer cette convention.

10-Modification statuts du Syndicat du Pays de Maurienne

Le SPM a décidé de modifier ses statuts en particulier sur l'adhésion à celui-ci : désormais seules les 5 communautés de communes adhéreront pour toutes les compétences y compris les transports scolaires et l'abattoir Maurienne.

Il va falloir refaire des élections : pour notre commune le nombre de délégués et de suppléants reste inchangé : 2 titulaires et 2 suppléants.

Suite aux remarques de plusieurs conseillères, la commune émet le vœu pieu que la parité soit respectée au niveau du futur exécutif du SPM.

Le conseil à l'unanimité adopte ces nouveaux statuts.

11-Tarifification « location de salles et prestations annexes »

M. le maire propose de revoir le tarif des prestations de location de nos salles :

- un ajout de prestations ménage de 90 € pour le gymnase et de 70 € pour la salle des fêtes,
- le tarif de location pour des associations extérieures à la commune pour une séance par semaine sera de 50 € par mois (ce qui correspond aux frais de personnel et de chauffage) que ce soit pour la salle Diamant, la salle Croix Blanche ou la salle Joseph Chatel.

12-Approbation convention jardins partagés

Point reporté

13-Approbation convention financement chaufferie bois avec TELT

Dans le cadre du grand Chantier, TELT peut nous apporter 20 000 € pour compléter le financement de la chaufferie bois, les subventions ne pouvant excéder 80% du montant du projet.

Financement : 80% région (100 000 €), département 2 9042 €, la commune 76 200 € et TELT 20 000 € soit un total de 381 200 €.

Le conseil autorise M. le maire à signer cette convention.

14-Subvention communale au CCAS

Comme chaque année la commune doit verser une subvention au budget du CCAS pour l'équilibrer, cette année elle sera de 18 200 € comme prévu au budget primitif de 2018.

15-Approbation dépenses à imputer au compte « fêtes et cérémonies »

Désormais on doit établir une liste de ce qui sera payé sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies », cela nous est demandé par la perception :

d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple,

- les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, commémorations, pots de fin d'année et vœux de nouvelle année,
- les feux d'artifice, les prestations culturelles (spectacles, concerts, conférences...), les sapins, les décorations de Noël de fin d'année,
- les repas et apéritifs (personnel, associations...),
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes, carte de vœux et présents offerts à l'occasion de divers événements (départs, retraite, commémorations, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles ...)
- les denrées et petites fournitures pour les réunions et manifestations ;
- les frais de restauration et de transport lors de déplacements collectifs organisés afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le conseil valide la liste des dépenses fixées sur ce compte.

16-Fixation prix eau et assainissement pour 2019

M. Franck LEFEVRE fait le point sur le transfert des compétences eau et assainissement :

- Courant 2019, la décision de transfert à la communauté de communes, sera prise concernant la compétence assainissement. Elle sera une compétence obligatoire. Reste le problème du SPANC (service public assainissement non collectif), sur notre commune cela représente 180 foyers sur les 800 de la 3CMA.

Ce service est indépendant et doit s'autofinancer : environ 50 000€.

Deux possibilités : soit on crée un abonnement avec un forfait annuel d'environ 60€/an (la loi

rend obligatoire le contrôle des installations), soit on fait une facture chaque fois qu'il y a un contrôle ; pour l'instant rien n'est décidé, cependant la communauté de communes devra contrôler la conformité des installations (qualité de l'eau qui sort des fosses) et tous les 5 ans les utilisateurs devront vider leur fosse. Les puits perdus sont interdits.

- Point sur l'eau potable en régie : plus l'eau est chère, moins les gens en consomment, d'où une perte de rentrée d'argent et un report des investissements à faire sur les réseaux.

Nous proposons pour 2019 une augmentation de l'abonnement de 4 € ce qui porte le prix du compteur à 36 € et on ne touche pas au prix de l'eau, le prix du m³ reste à 1,802 € et l'assainissement à 1,438 €.

Le conseil à la majorité, 3 abstentions, adopte ces nouveaux prix.

17-Adhésion ASDER

Comme chaque année, le conseil décide de renouveler l'adhésion de notre commune à l'ASDER (Association Savoyarde Des Energies Renouvelables) pour un montant de 150 €.

18-Décisions modificatives

Décision modificative n°2 budget lotissement la Maladière

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des réajustements budgétaires sur le budget du lotissement de « La Maladière ».

Dépenses Recettes	Fonctionnement Investissement	Chapitre	Article	Intitulé	Montant par article
D	F	011	605	Charges à caractères générales	3 000,00 €
D	F	042	7133	Variation encours production de biens	3 000,00 €
D	F	65	6522	Reversement excédent	-3 000.00 €
R	F	042	7133	Variation encours production de biens	3 000.00 €
R	I	040	3355	STOCKS	3 000.00 €
D	I	040	3355	STOCKS	3 000.00 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, **approuve** la décision modificative n°2 ci-dessus présentée par monsieur le maire.

Décision modificative n°4 budget principal de la commune

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des réajustements budgétaires sur le budget principal de la commune.

Dépenses Recettes	Fonctionnement Investissement	Chapitre	Article	Intitulé	Montant par article
D	F	011	615231	Entretien voirie	12 300 €
D	F	011	6247	Transports collectifs	12 000 €
D	F	011	62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	29 000 €
D	F	012		Charges de personnel	13 000 €
D	F	65	6541	Créances admises en non-valeur	3 000 €
D	F	65	65548	Syndicat transport	-41 000€

R	F	013	6419	Remboursement personnel	3 000€
R	F	74	7411	DGF	-12 500€
R	F	75	751	Redevance concessions	6 300€
R	F	75	752	Revenu des immeubles	34 500€
R	F	75	7551	Reversement excédent	-3 000€

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, **approuve** la décision modificative n°4 ci-dessus présentée par monsieur le maire.

19-Comptes-rendus de réunions

Pas de compte-rendu

20-Questions diverses

Quelques informations :

- l'éclairage public avenue de la Riondaz, au Clos des Vignes Il a été révisé : toutes les lampes abîmées ont été remplacées.
- Les dégâts de la porte des vestiaires filles qui ont été constatés suite au stage de basket cet été seront remboursés à la commune par le club extérieur responsable.
- M. Marcel VIARD remercie au nom de l'ASM l'attribution de la buvette du Star Tour qui a lieu le 15 décembre.
- M. le maire rappelle qu'on a prévu de mettre un panneau d'affichage sur chaque lieu de container, cependant au lotissement Saint-Antoine, il sera mis sur l'ancien local des poubelles. A la fin de cette année, 15 nouveaux panneaux auront été installés, il n'en restera plus que 4 pour 2019.
- Le miroir en face du chemin des cours est devenu opaque, il serait opportun de le changer.
- Le tapis d'alvéoles du parking situé derrière la Chapelle vers l'école maternelle est en mauvais état, il faudrait le revoir.

La séance est levée à 21h33.